



Diocèse de St Claude
HOSPITALITE JURASSIENNE

21, rue Saint Roch
39800 POLIGNY
Tél : 03.84.24.82.05

Permanences (à partir du 8 janvier 2018) : **Lundi et Jeudi de 14h00 à 16h30**

Photo
d'identité
récente
(Obligatoire)

LOURDES : Dimanche 8 avril au Samedi 14 avril 2018

DEMANDE d'INSCRIPTION Pèlerins-accompagnés et accompagnants

(Rayer la mention inutile)

à retourner avant le 28 FEVRIER 2018 (dernier délai) avec votre règlement

N° dossier :

Mr, Mme, Mlle (nom de la personne malade)

Prénom

Nom de jeune fille

Né(e) le

Adresse

Tél fixe Tél. portable

Personne proche à contacter si nécessaire :

NOM Prénom

Adresse Téléphone

Je demande à l'Hospitalité Jurassienne de bien vouloir me recevoir comme pèlerin-accompagné au prochain pèlerinage à LOURDES. J'ai pris connaissance qu'en allant à Lourdes, je serai hébergé(e) dans **un Accueil et non un hôpital**. Je suivrai le traitement que m'aura prescrit mon médecin traitant, sous la surveillance du personnel de santé (médecins et infirmières) qui vient à Lourdes bénévolement.

Fait à, le

Signature (ou du tuteur, ou des parents s'il s'agit d'un enfant mineur)

Cette année, le transport s'effectuera en TGV pour les malades ET les pèlerins.

5 pièces constituent le dossier de demande d'inscription et sont à renvoyer ensemble :

1. la présente feuille d'inscription (verte) avec la photo d'identité récente
2. Le règlement
En chèque(s) bancaire ou postal à libeller à « Service des Pèlerinages »
Le prix du séjour est de **515 euros**
Mettre une croix dans la case correspondant à votre choix :
 515 € en un seul règlement (joignez votre chèque)
 515 € éventuellement en 6 règlements maximum pour soulager votre trésorerie (joignez vos différents chèques en fonction de l'annexe ci-jointe)
- 3- La fiche de soins infirmiers (bleue) à remplir par l'infirmière ou la famille en votre présence
- 4- le « **DOSSIER MEDICAL** » à remplir par le médecin traitant de la personne malade ou handicapée à retourner dans l'enveloppe cachetée ci-jointe
Le dossier médical est indispensable pour que nous puissions accepter votre demande.
- 5- Le formulaire de désignation d'une personne de confiance, daté et signé

↳ Renvoyer ces 5 pièces dès que possible, et **avant le 28 février 2018**, date à partir de laquelle se réunira la commission médicale qui étudie les dossiers. **Votre admission définitive vous sera communiquée aussitôt après cette commission**

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la permanence de l'Hospitalité, chaque lundi et jeudi de 14h à 16h30, à partir du 8 janvier 2018.